

# Plan Climat, à nous de jouer !



## Place à l'action !

**Élus locaux, habitants, associations locales, entreprises privées, pendant plusieurs mois vous avez été sollicités afin de participer activement à la définition du Plan Climat du Pays de l'Anjou bleu et nous vous en remercions.**

Toutes les forces vives du territoire sont concernées par la lutte contre le changement climatique. La marche à suivre pour inscrire le territoire dans une dynamique de transition énergétique est maintenant dessinée. **Réduire de 32% la consommation d'énergie d'ici 2030 et couvrir 27% des besoins en énergie du territoire par les énergies renouvelables : voici les grandes lignes du scénario défini.**

Pour ce faire, il est temps de passer à l'action. C'est dans cette perspective qu'un programme complet a été fixé. Développer les énergies renouvelables, créer des lieux de co-working pour réduire les distances domicile-travail, préserver et restaurer le bocage, coordonner la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective ; autant d'actions qu'il s'agit maintenant de mettre en œuvre. **Le Plan Climat incarne cette ambition du territoire en matière de transition énergétique pour les 6 années à venir.**

## Le Plan Climat en bref

**2019-2020 : Un processus de co-construction sur 12 mois**

**Près de 500 personnes mobilisées**  
(habitants, chefs d'entreprise, élus, collectivités, organismes, associations)

**40 actions** réparties  
en 4 axes stratégiques

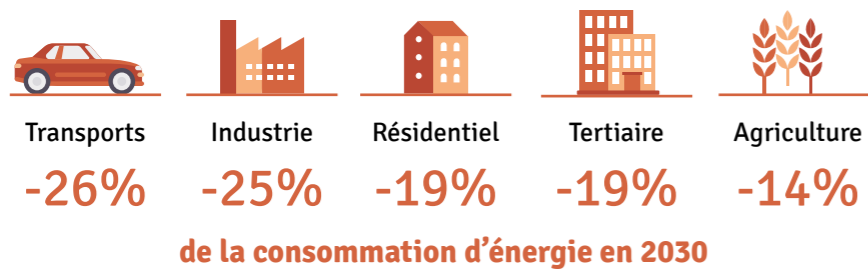
**2020-2026 : 6 années pour la mise en œuvre opérationnelle** du Plan Climat

Cette politique énergétique locale représente environ **1 million d'euros d'investissement sur 6 ans**

# Le Pays de l'Anjou bleu, en route vers la transition énergétique

## Les grands objectifs

Quel est le programme en matière de réduction de la consommation d'énergie d'ici 2030 (par rapport à 2015) ?



### Point de repère

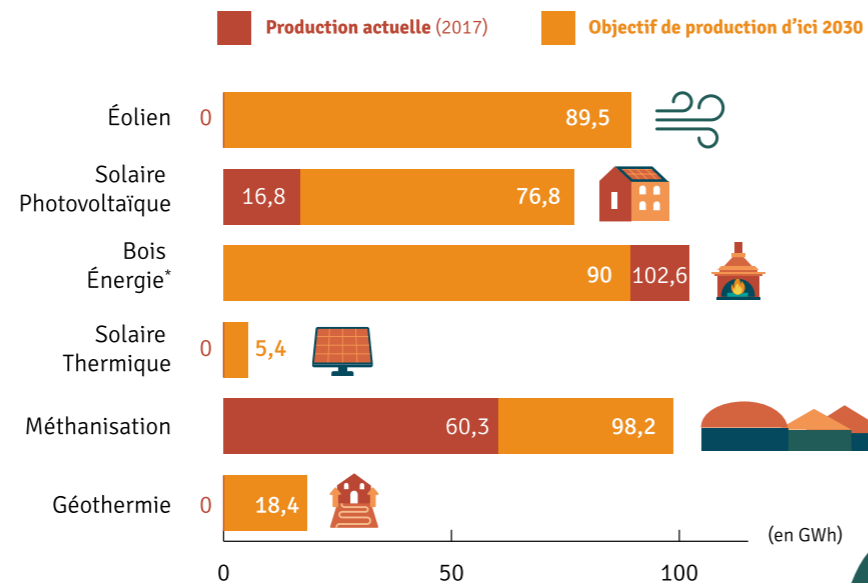
Parvenir à diminuer d'autant la consommation d'énergie dans le secteur résidentiel reviendrait à réaliser l'équivalent de 500 rénovations par an jusqu'en 2030, sur le territoire de l'Anjou bleu.

Quels sont les objectifs de production d'énergie renouvelable (par rapport à 2017) ?

### Point de repère

Sur les 24 millions m<sup>2</sup> de toitures propices au photovoltaïque sur le Pays de l'Anjou bleu, il faut en équiper 20% en panneaux pour remplir l'objectif fixé en matière de production de solaire photovoltaïque.

De la même manière pour le solaire thermique, cela représente l'équipement de 15% des logements individuels du territoire et 25% des logements collectifs.



\* La production actuelle de Bois-énergie s'élève à 102,6 GWh et l'objectif de production à horizon 2030 est de 90 GWh. L'un des leviers est de remplacer les installations existantes par des appareils plus efficaces.

Le diagnostic réalisé et les échanges ont permis de définir un scénario pour le territoire afin de lutter et s'adapter au changement climatique. Celui-ci comprend des objectifs chiffrés à atteindre et une série d'actions concrètes à réaliser pour y parvenir.

## Zoom sur des actions phares

Le plan climat comprend 40 actions réparties en 4 axes stratégiques. Chaque action doit contribuer à un ou plusieurs des bénéfices suivants : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique, la réduction des consommations d'énergies et le développement des énergies renouvelables.

### AXE 1 : FAIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE UN MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

#### Proposer des Points Information Habitat pour conseiller les habitants

Des permanences « habitat » seront proposées chaque mois à proximité de chez vous. Destinées aux particuliers, ces rencontres gratuites avec des professionnels vous permettront de bénéficier de conseils sur vos projets de rénovation énergétique, que ce soit sur les aspects techniques, environnementaux ou économiques.



### AXE 2 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION VERS UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION PLUS DURABLE

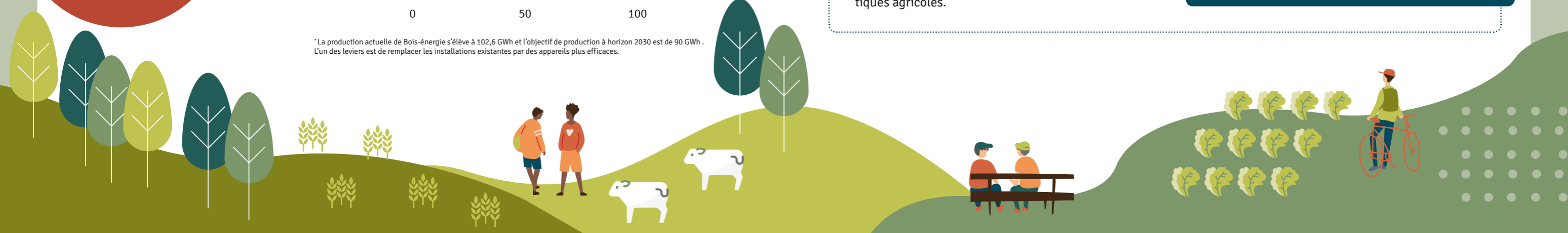
#### Initier un Projet Alimentaire Territorial

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) a pour objectif de territorialiser l'ensemble de la filière alimentaire : de la production à la consommation en passant par la transformation des produits et de définir des actions concrètes pour y parvenir.

C'est donc l'opportunité de réfléchir sur la production et la distribution alimentaire, la nutrition et la santé, le gaspillage alimentaire ou encore l'évolution des pratiques agricoles.

Plus d'une vingtaine de partenaires sont à mobiliser pour parvenir à élaborer ce PAT :

Chambres consulaires, acteurs de la restauration collective, coopératives agricoles, grossistes, collectivités, associations locales. La collaboration de chacun sera nécessaire pour y parvenir.



### AXE 3 : RÉVÉLER LES RICHESSES NATURELLES ET PRÉSERVER LE CADRE DE VIE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



## Conduire des actions de sensibilisation à la protection de la biodiversité et de l'environnement

La protection de la biodiversité et de l'environnement cristallise de nombreux enjeux. Elle est souvent méconnue. Dans cette optique, **le Pays de l'Anjou bleu souhaite multiplier les actions de sensibilisation et de partage des connaissances sur le sujet.** Plusieurs dispositifs sont prévus à cet effet :

- ✓ Élaborer **des atlas communaux de la biodiversité**
- ✓ Mettre en place des « **classes biodiversité** ». Il s'agit de faire des élèves des sentinelles de la biodiversité à proximité de leurs écoles. Ils seraient chargés avec un animateur de recenser la faune et la flore existante
- ✓ Organiser un **défi biodiversité** à destination des familles pour réaliser un inventaire de la biodiversité sur un site méconnu
- ✓ Créer un **Point Info Biodiversité**, ouvert à tous, où chacun pourrait se renseigner sur la biodiversité, sur les actions à mettre en œuvre et trouver un soutien pour développer des projets sur le sujet

### AXE 4 : RÉINVENTER LES MOBILITÉS AU SERVICE D'UN TERRITOIRE MOINS DÉPENDANT À LA VOITURE INDIVIDUELLE

## Réaliser des opérations d'aménagement et d'infrastructure pour encourager les mobilités douces

**Le développement de la pratique du vélo et de la marche est un enjeu fort pour la réduction des gaz à effet de serre.** Dans cette dynamique, des aménagements sont prévus pour renforcer la desserte des bourgs du territoire en mobilité active. Par ailleurs, des tronçons cyclables prioritaires seront définis et les capacités de stationnement densifiées. Afin de favoriser la cohérence sur l'ensemble du Pays de l'Anjou bleu, un plan de signalisation sur l'ensemble du Pays sera envisagé pour faciliter la pratique.



## Et demain ?

**Il s'agit de commencer à réaliser dès maintenant les actions définies dans le cadre du Plan Climat.** La mobilisation de tous est primordiale. Les actions mises en œuvre seront régulièrement évaluées dans une démarche d'amélioration continue, et nous continuerons à vous informer de la mise en œuvre du Plan Climat.

**L'élaboration du Plan Climat est pilotée par le Pays de l'Anjou bleu mais ce sont plus d'une quinzaine d'acteurs qui sont porteurs ou co-porteurs des actions proposées.** Par exemple, les intercommunalités et les communes concernées, les chambres consulaires, le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire ou encore les associations telles qu'Alisée ou le CPIE Loire-Anjou.

« Plan Climat, à nous de jouer ! » est une démarche initiée et portée par :

